



TRIATHLON

REGLEMENT DE L'EPREUVE

1 Généralités

L'épreuve est organisée dans le respect du cahier des charges de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI)

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou bris de matériel lors de l'épreuve.

L'organisation est libre du droit d'image sur les prises photos ou vidéos à des fins publicitaires, commerciales ou autres.

2 Conditions d'inscription

L'inscription est ouverte à tous les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, militaires, de métropole, des départements et territoires d'Outre-Mer, monégasques, ainsi que les personnels administratifs et techniques spécialisés, inscrits sur les registres au 1^{er} janvier 2019 des services d'incendie et de secours, et adhérents à la FNSPF et à son UDSP respective (attestation à joindre).

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et ne pourra prétendre à l'attribution d'un dossard.

Ce dossier comprend :

- Bulletin d'inscription
- Règlement
- Photocopie de licence FFTRI ou certificat médical d'aptitude à la pratique du triathlon en compétition datant de moins d'un an
- Attestation d'appartenance à un service d'incendie et de secours
- Attestation d'appartenance à une UDSP et à la FNSPF

Il ne sera fait aucun remboursement des frais d'inscription (sauf cas médical avec justificatif).

La limite est fixée à 300 dossards maximum.

La date limite d'inscription est fixée au 3 mai 2019.

Le retrait des dossards sera effectué individuellement ou collectivement le samedi 18 mai 2019 de 10h à 12 h.

3 Déroulement de la compétition

Natation

Une boucle de 750 mètres.

La combinaison de natation est interdite si la température de l'eau est supérieure à 24°C.

La combinaison de natation est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°C.

Le bonnet de bain est obligatoire.

Par sécurité, si la température de l'eau est inférieure à 12°C ou que le plan d'eau est impraticable, l'organisation peut transformer l'épreuve en duathlon.

Le départ de la compétition sera donné quand tous les athlètes seront derrière la ligne de départ, départ de cale.

Un temps limite de 40 minutes est institué.

Vélo

3 boucles de 7 kilomètres sur route.

Le port du casque à coque rigide (norme CE) est obligatoire.

Les caméras embarquées, fixées sur les casques sont interdites.

Le dossard sera porté visible à l'arrière. Une étiquette à vélo sera également présente.

La sécurité du parcours fermée à la circulation sera assurée par les motards d'une association ainsi que des signaleurs.

Il est impératif de respecter le code de la route ainsi que les signaleurs.

Le drafting sera autorisé.

Les pénalités sont attribuées selon le règlement FFFTRI.

Si un arbitre attribue un carton noir (tricherie, manque de fair-play, manque de respect à un signaleur) à un athlète, une pénalité de 2 minutes lors de la partie course à pied devra être réalisée. Le troisième carton noir pour un athlète est synonyme de disqualification de la course.

Un temps limite de 1 h 45 après le début de la course est institué.

Course à pied

Le parcours « course à pied » est réalisé sur 2 boucles sur route de 2,6 kilomètres.

Un poste de ravitaillement sera installé sur le parcours.

Le dossard sera porté visible sur le devant. L'utilisation d'une ceinture porte-dossard est autorisée, avec 3 points d'accroche minimum.

4 Règles sportives générales

La présence au briefing avant la partie natation est obligatoire.

Les déplacements dans le parc à vélo se feront uniquement à pied.

Une ligne tracée à la sortie du parc à vélo et celle tracée à l'arrivée du vélo indiqueront les endroits où le concurrent devra respecter l'obligation prévue.

Il est interdit de recevoir une aide extérieure durant l'épreuve.

Seuls les arbitres de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.

Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue.

L'athlète qui désire abandonner ou qui est disqualifié est tenu de porter son dossard à un arbitre ou au poste d'organisation le plus proche.

Il est possible qu'un contrôle anti-dopage soit réalisé après l'arrivée selon les règles prévues par la FFTRI.

Des zones de propreté sont prévues pour jeter les déchets. En dehors de ces zones, l'athlète devra conserver ses déchets sous peine de disqualification.

5 Classements et récompenses

Les catégories

Juniors né(e)s en 2000 et 2001

Espoirs né(e)s entre 1997 et 1999

Séniors né(e)s entre 1980 et 1996

Vétérans né(e)s en 1979 et avant

Chaque premier de son classement individuel sera proclamé « Champion(ne) de France Sapeurs-Pompiers de Triathlon 2019 »

Un classement par équipe « homme » sera établi sur le cumul des 3 meilleures places de chaque département.

Un classement par équipe « femme » sera établi sur le cumul des 3 meilleures places de chaque département.

Un challenge du nombre récompensera le département le plus représenté.

Tout concurrent recevra un souvenir à la remise de son dossard.

6 Règles générales

Le prix de l'inscription est fixé à 30€.

Le retrait des dossards sera effectué individuellement ou collectivement le samedi 18 mai 2019 de 10h à 12 h.

7 Sécurité

L'organisation met en place une sécurité sur terre et sur plan d'eau.

Une liaison radio et téléphone avec un PC sécurité.

Un service médical (médecin, infirmiers, secouristes) du SDIS29 responsable de la partie sanitaire, une ambulance.

Des commissaires qui assurent des points de contrôles de passage.

Un dispositif serre-file qui ferme la course (balai) et assure la sécurité des athlètes



TRIATHLON